

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 24 février 2025 - 1,50 €

N° 124

Conseil constitutionnel

Richard Ferrand a passé, le 19 février, l'étape de la confirmation parlementaire de sa désignation par le président de la République comme président du Conseil constitutionnel. L'ancien député du Finistère, entendu successivement par les commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat, a obtenu un vote favorable de 32 députés contre 25 et de 26 sénateurs contre 14. Soit un total de 58 voix favorables alors qu'il aurait été retoqué avec 59 voix hostiles. D'où la formule réductrice selon laquelle la décision aurait été prise « à une voix de majorité ». On sait que c'est une « tradition » républicaine : la mort du roi Louis XVI, l'amendement Wallon du 30 janvier 1875 qui confirme la nature républicaine du régime...

En démocratie, avec une voix de majorité, on peut tout changer... Cela plaît à l'esprit républicain qui, en vérité, ne se soucie guère d'un contrôle de la constitutionnalité des lois. Au tout début de la III^e République, le comte de Paris, prétendant au trône royal, avait prévu, lui, dans son programme, un organisme de contrôle des lois, qu'il faisait présider par les plus hauts magistrats de l'ordre judiciaire, des professionnels qui auraient été renouvelés tous les deux ans... Cela n'intéressait évidemment pas les républicains qui, forts de leur

courte majorité masculine et urbaine, entendaient faire appliquer les idéaux révolutionnaires et notamment la laïcité, contre les pesantes traditions d'un pays foncièrement rural et conservateur. Pas de Conseil constitutionnel pour la III^e République. Il faudra attendre De Gaulle et sa « monarchie républicaine » pour en avoir un, formé de personnalités dont les états de services dans la Résistance et la qualification de juristes leur donnaient un certain lustre. Cela leur permit de s'intéresser, progressivement, au contrôle de la

légalité des lois. Une chose sérieuse, dont la plupart des États démocratiques s'occupent depuis longtemps...

Pour en revenir à Richard Ferrand, les élus du Rassemblement national se sont abstenus. On dit que c'est parce que le Conseil constitutionnel aura entre les mains le sort politique de Marine Le Pen, si celle-ci est condamnée à l'inéligibilité dans l'affaire des assistants parlementaires européens, et parce que c'est lui qui permettra, ou plus probablement interdira, le référendum demandé par le RN sur

l'immigration. Le RN aurait donc préféré ce politique à un éventuel juriste plus technicien ? Certains imaginent, sans aucune preuve, un accord secret avec l'Élysée...

Ce qui est sûr, c'est que la réputation de Richard Ferrand, très proche du président Macron, qui fut obligé naguère de démissionner de la présidence de l'Assemblée nationale à cause de l'affaire des Mutuelles de Bretagne, ne rehausse pas le prestige de l'institution qu'il va présider. On se souvient que la compagne de Richard Ferrand avait acquis un im-



■ **Grand banditisme** : Le narco-trafiquant Mohamed Amra, 30 ans, qui s'était évadé d'un fourgon cellulaire le 14 mai 2024, grâce à six complices qui avaient tué deux agents pénitentiaires et en avaient blessé trois autres, a été arrêté le 22 février à Bucarest. Une dizaine de ses complices présumés ont été arrêtés en France et en Espagne.

■ **Terrorisme** : Un Algérien de 37 ans, faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire, a poignardé plusieurs hommes lors d'une manifestation à Mulhouse le 22 février, faisant un mort et cinq blessés dont deux graves.

■ **Violence** : L'auteur présumé de l'attaque à la grenade contre le bar l'Aksevir dans le Village olympique à Grenoble le 12 février, a été interpellé le 19 février pour une autre affaire. Il a 17 ans et serait un tueur à gages.

■ **Politique** : Jordan Bardella a annulé au dernier moment un discours qu'il devait prononcer le 21 février à la Conférence d'action politique conservatrice (CPAC), le grand rassemblement annuel des conservateurs américains à Washington. En cause, le bras tendu à la tribune lors de la séance inaugurale, par un autre conférencier, le fameux Steve Bannon, aussitôt interprété comme un salut nazi.

■ **Impôts** : La « taxe Zucman » (du nom de l'économiste qui la promeut) a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 20 février par 116 voix contre 39. Elle vise à faire payer aux « super riches », dont le nombre est estimé à 1 800 en France, un impôt minimum sur leur patrimoine de 2 %. Ses défenseurs en espèrent 15 à 20 milliards de revenus pour l'État. Le gouvernement en doute et y est opposé.

■ **Pollution** : L'Assemblée nationale a voté, le 20 février en dernière lecture, une loi interdisant l'emploi des PFAS (substances per- et polychloroalkylées), dites « *polluants permanents* », éléments

meuble appartenant à cette mutuelle présidée par le parlementaire... L'affaire avait été révélée par Le Canard enchaîné en 2017 et avait suscité une plainte de l'association Anticor. D'abord classée sans suite par le procureur de Brest, elle avait tout de même donné lieu à une mise en examen de Richard Ferrand en 2019. Mais, au terme d'une longue procédure, celui-ci obtint de la Cour de cassation, en octobre 2022, un classement de l'affaire parce que « prescrite », ce qui évitait d'aller au fond.

Quand il était président de l'Assemblée nationale, en 2022, Richard Ferrand avait nommé au Conseil constitutionnel la procureure générale de la cour d'appel de Rennes, Véronique Malbec, qui avait été interrogée par les députés, au moment de sa nomination, sur son éventuelle influence dans le classement de l'affaire des Mutuelles de Bretagne. Là encore, on ne sait rien et on imagine... Cela augure-t-il d'un mandat chaotique pour le nouveau grand juge de nos lois et de nos élections ? On ne manquera pas de lui rappeler l'origine obscure de son pouvoir. Mais Neuf ans c'est long et les Français ont la mémoire si courte... Et puis, que reste-t-il à contrôler quand le véritable pouvoir de contrôle des lois et même des jugements est déjà en partie passé aux institutions européennes ?

Frédéric Aimard

Bétharam

Dans l'affaire de maltraitements physiques et d'abus sexuels infligés à de jeunes garçons entre 1957 (et probablement avant) et 2004 (et peut-être après ?) dans

l'établissement catholique de Lestelle-Bétharram (Pyrénées-Atlantiques), le parquet de Pau, après plus d'un an d'enquête préliminaire, a fait mettre en garde à vue, le 19 février, trois hommes (un prêtre et deux surveillants) nés respectivement en 1931, 1955 et 1965 (le seul, surveillant, pour qui les faits ne sont pas prescrits). Ils sont ceux qui sont le plus souvent cités par les 134 victimes qui se sont fait connaître à ce jour, mais pas les seuls auteurs de violences dans ce qui apparaît comme un éventuel problème systémique... On peut se demander si, la parole des victimes se libérant, on n'est pas à la veille d'une nouvelle vague « MeToo », mais concernant, cette fois-ci, non le milieu du cinéma, mais les structures éducatives, privées et non mixtes pour commencer...

À la demande du député LFI Paul Vannier, Fatiha Keloua Hachi, députée socialiste, préside une commission d'enquête parlementaire sur « les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires ». Y aura-t-il une tentative d'une certaine gauche de rallumer à cette occasion la guerre contre l'École libre ?

Attaqué au Parlement sur ce qu'il savait de cette affaire alors qu'il était ministre de l'Éducation et avait demandé un rapport d'inspection en 1996, ou comme élu du Béarn, le Premier ministre François Bayrou, dont l'épouse a fait le catéchisme dans l'école qui avait accueilli deux enfants du couple, a affirmé qu'il en savait plutôt moins que la ministre de la Justice, Élisabeth Guigou, de 1998, qui avait reçu trois ou quatre rapports administratifs au moment

de l'incarcération du père Carricart, ancien directeur de l'établissement, accusé de viols et qui s'est suicidé en 2000 à Rome, ou bien Claude Allègre et Ségolène Royal quand ils étaient ministres de l'Éducation. Cette dernière a affirmé avoir déposé plainte contre François Bayrou pour dénonciation calomnieuse.

Cela relève de considérations politiciennes qui ne répondent pas à la sidération des citoyens devant la révélation de faits sordides. Non pas qu'on puisse ignorer que les dortoirs de garçons (ou de filles) puissent être le théâtre d'abus sexuels (il y a toute une littérature et même une catégorie de cinéma porno qui en fait ses choux gras). Mais, le plus souvent, les victimes se pensaient tout à fait seules. Elles n'étaient d'ailleurs pas écoutées, même par leurs parents ou leurs grands-parents quand elles avaient le courage de se plaindre... Alors l'enquête qui commence avec tant de retard ne sera utile que si elle rétablit les victimes dans leur statut d'innocents abusés, avec la reconnaissance de la faute que la société tout entière doit avouer à leur égard, et la réparation par la condamnation judiciaire des bourreaux et leurs complices quand c'est possible.

Ce qu'on n'arrive pas à comprendre, c'est le secret qui a duré si longtemps. Certains auraient vu quelque chose, ou auraient pu voir, mais n'ont pas réagi quand cela aurait été utile. Mais beaucoup n'ont rien vu parce qu'ils n'étaient pas capables d'imaginer que de tels agissements existaient. D'où ces enquêtes ou inspections qui sont visiblement passées à côté de l'énormité du sujet. Du bruit que fait l'affaire actuellement on espère une

plus grande perspicacité des institutions pour le futur. Pour la pédophilie dans les écoles, gageons qu'on a compris. Mais il y a tellement d'autres scandales qui couvent ou dont ne fait que commencer à les découvrir...

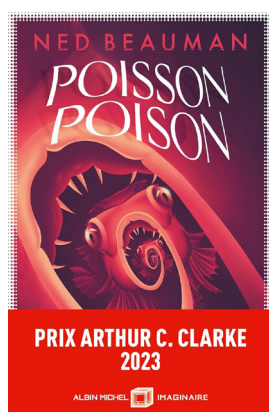
F. A.

Justice et vedettariat

Stéphane Plaza, agent immobilier star de la télé-réalité, 54 ans, a été condamné, le 18 février par le tribunal judiciaire de Paris, à 12 mois de prison avec sursis pour violences habituelles par concubin, pour des faits en partie attestés, entre 2018 et 2022, contre une de ses ex-compagnes. Il va faire appel. La chaîne M6 a immédiatement déprogrammé les émissions dans lesquels il apparaît. Le réseau de plus de 500 agences immobilières indépendantes qui portent encore son nom, et dont l'actionnaire à 51 % était devenu M6 en 2022, est en difficulté.

L'animateur Cyrille Hanouna, celui qui a scellé le sort de C8 auprès de l'Arcom par ses dérapages télévisuels, a été condamné à 4 000 euros d'amende et 3 000 euros de dommages et intérêts, le 20 février par le tribunal correctionnel de Paris, pour avoir injurié, justement sur son plateau de C8, le député LFI Louis Boyard en 2022.

L'animateur Christophe Dechavanne a été condamné, le 20 février par le tribunal correctionnel de Moulins, à 1 200 euros d'amende pour conduite sous l'empire de stupéfiants (cannabis et cocaïne). Son véhicule a été saisi et il ne pourra pas repasser le permis avant 6 mois. Il a fait appel.



PRIX ARTHUR C. CLARKE

Sauver le lompe

Pourquoi protéger la nature quand il suffit de payer une « compensation carbone » pour s'en dispenser ? Dans ce livre qui a reçu le prix anglais du meilleur roman de science-fiction, Ned Beaman imagine un futur où le monde animal est à la limite de l'extinction. Il y a eu une catastrophe dans une mine de la mer Baltique. Karin, chercheuse en intelligence animale, et Mark, cadre de la compagnie minière, doivent faire équipe. Objectif : sauver le lompe venimeux, un poisson laid et mortel, doté d'une grande intelligence. Rencontre avec des individus étranges, sabotage d'ordinateurs... des humains organisent la résistance.

« Poisson poison », Ned Beaman, Albin Michel, 384 p., 22,90 €.

POLAR

Scènes de crime

Paris, 1 631. Le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne est comble et le spectacle inédit : à la fin de la représentation, un acteur est poignardé sur scène sans



que personne n'ait vu l'assassin. Peu de temps après, c'est au tour d'un comédien de l'Hôtel des Marais de subir le même sort funeste. À chaque fois, on retrouve à côté du corps deux cartes de tarot et un libelle contre Renaudot, médecin et ami de Richelieu. Concurrence entre troupes ou attaque déguisée contre la royauté, le lieutenant de police Chevassut mène l'enquête avec doigté. Hélène Clerc-Murgier, elle-même artiste, nous initie à une époque et à un milieu peu connu.

« Meurtres en cinq actes », Hélène Clerc-Murgier, Actes Sud, 336 p., 22,80 €.

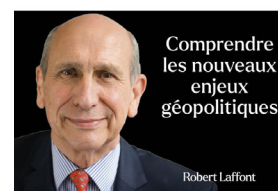
GÉOPOLITIQUE

Chemins de guerre

Spécialiste des relations internationales, le général Trinquant analyse les régions qui constituent des enjeux stratégiques. Longtemps, les hommes se sont battus pour conquérir un territoire. Aujourd'hui, la plupart des conflits ont pour origine la défense de routes vouées aux trafics (migration, narcotrafic, flux numérique). Ces guerres non déclarées ont des conséquences mortifères pour les démocraties dont les valeurs et les économies

Général
Dominique Trinquant

D'un Monde à l'autre



sont mises à mal. D'autres batailles vont advenir liées au changement climatique et à l'espace.

« D'un monde à l'autre », Dominique Trinquant, Robert Laffont, 256 p., 19,50 €.

REVUE

Grandir

Pourquoi dort-on et comment ? *Science & Vie* a interrogé des scientifiques sur le grand mystère du sommeil. Seules choses certaines : tous les êtres vivants, humains et animaux, dorment chacun à leur manière et mal dormir nuit à la santé. Autres sujets : comment enrayer le déclin des oiseaux, les formes géométriques, l'heure sur la Lune...

« Grand », n° 9, 2025, L'École des loisirs. Gratuit. En librairie.



chimiques toxiques que l'on trouve en grand nombre dans différentes productions industrielles (isolation, câbles électriques, équipements médicaux, textiles imperméabilisés ou ignifugés, cosmétiques, ustensiles de cuisine...), et qui se retrouvent dans l'eau.

■ **Télévision** : Le 19 février, le Conseil d'État a confirmé le retrait de licence prononcé par l'Arcom à l'encontre des chaînes de la TNT C8 et NRJ12 qui cesseront d'émettre le 28 février à minuit. Quatre fréquences doivent être attribuées après le retrait de Canal+ de la TNT.

■ **Automobile** : Les malfaçons sur les airbags japonais Takata, installés sur un grand nombre de modèles de Stellantis, sont plus dangereuses que l'on pensait. Le constructeur a demandé à 237 000 conducteurs de C3 ou DS3 livrées entre 2009 et 2013 de ne plus conduire leurs véhicules avant l'échange standard de la pièce défectueuse.

■ **Autolib'** : Après 7 ans de procédure, la cour administrative d'appel de Paris a accordé à la société Autolib' (groupe Bolloré), le 21 février, une indemnité de 66 millions d'euros pour la résiliation, en 2018, du contrat de mise à disposition de voitures électriques en libre-service signé en 2011 avec la Ville de Paris et une centaine de communes de banlieue.

■ **Grenoble** : La bibliothèque Chantal-Mauduit, bâtiment de 1 000 m² inauguré en décembre à Grenoble dans le quartier Mistral, a été incendiée dans la nuit du 18 au 19 février au moyen d'une voiture-bélier. Réponse à une descente de police la veille, vengeance après la fermeture de la structure associative Le Plateau ?

■ **Justice** : Deux jours après la convocation par le procureur de Béziers (Hérault) de Robert Ménard, maire de Béziers qui avait refusé de marier une Française et un Algérien soumis à une obligation de quitter le territoire, le Sénat a voté par 227 voix contre 110, le 20 février,

Tous ces jugements et tant d'autres du même jus, qui ressortent à la fois des « faits divers » et de la chronique « people », font les beaux tirages de certains magazines à scandale et le « buzz » sur Internet. Nous avons en tête des cas autrement plus graves (affaire Palmade ou affaire Morandini...). Faut-il y voir une pédagogie des Institutions qui montreraient ainsi aux délinquants ordinaires que nous sommes tous potentiellement, que la justice est la même pour tous, contrairement à l'affirmation du fabuliste qui pense que : « selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »

On serait presque tenté de dire que, dans certains cas, c'est exactement le contraire. Plus vous serez puissant et plus dure sera la chute. Car les faits reprochés à Stéphane Plaza sont misérablement ordinaires. Tandis que la sanction va probablement se chiffrer en millions d'euros et peut-être en déclassement social définitif... On en serait presque à espérer que l'appel ne contredira pas le jugement de première instance car, alors, la justice serait bien incapable de réparer la chute de l'ancienne vedette. Cela dit, le vedettariat ne devrait-il pas aussi obliger à une certaine prudence ? Faut-il plaindre ceux qui prennent « la grosse tête » et se mettent en danger en mettant les autres en danger ?

Ayons cependant une pensée pour l'ancien député écologiste Julien Bayou. Il a tout perdu (mandat électoral, maison, travail...) à la suite des accusations de harcèlement moral et d'abus de faiblesse formées devant la justice par une de ses ex-compagnes. Ses concu-

rents politiques dans son parti ont instrumentalisé les accusations, lancé un appel massif – et illégal – à la délation. Et puis, un an plus tard, ce 20 février, la justice a classé l'affaire sans suite car il n'y avait absolument rien d'établi. La justice a encore fait la preuve de son impartialité ? Certes. Mais les dégâts sont sans communes mesures avec ceux qu'un citoyen anonyme aurait subis dans des circonstances comparables.

Acceptons l'idée que des mouvements de dénonciation comme MeToo ont un effet purificateur indispensable quand la société reste aveugle sur des crimes commis pourtant aux yeux de tous. Mais prenons conscience que cette purification et cette mise à bas de certaines idoles peuvent aussi être récupérées pour de petits et grands règlements de comptes qui, en toute justice, n'auraient jamais dû prendre de telles proportions. Certains députés « verts » l'ont apparemment compris, qui démissionnent d'un parti incapable de présenter des excuses honorables...

F.A.

Sécurité

Les petits jeux politiques continuent, avec, pour la seule journée du 19 février, l'abstention du RN permettant la validation de la candidature du macroniste Richard Ferrand à la présidence du Conseil constitutionnel et le vain dépôt d'une motion de censure socialiste à l'encontre du Premier ministre ayant osé évoquer la « submersion » migratoire. On en aura en tout cas dix fois plus parlé que de la lutte contre les narcotrafiquants, malgré une arrestation très médiatisée en Roumanie,

ou du prochain vote d'une loi sur le sujet. De même, il y a la vie quotidienne, aujourd'hui émaillée de coups de couteau et autres machettes – même si le terme n'est pas toujours employé.

Le problème actuel vient de la généralisation de ces attaques sanglantes, qui ne se produisent d'ailleurs pas qu'en France. Elles présentent souvent le caractère d'un attentat islamiste, généralement accompagné de l'invocation « *Allahou akbar* », comme à Mulhouse le 22 février avec un mort et trois blessés, l'agresseur étant inscrit au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste et visé par une obligation de quitter le territoire français. Mais elles peuvent aussi revêtir un aspect plus privé, telles cette jeune femme de 27 ans violemment poignardée à plusieurs reprises le 20 février à Hayange, en Moselle, par son ancien compagnon d'origine roumaine, lui aussi visé par une OQTF, ou cette adolescente de 17 ans qui, dans la nuit du 22 au 23 février à Tarare, dans le Rhône, a tué son bébé avec des ciseaux.

On se souvient que, le 12, un homme armé d'un fusil d'assaut a lancé une grenade dans un bar associatif du quartier du Village olympique à Grenoble, blessant cinq personnes. Or, le matin même, Libération publiait une interview du maire écologiste, Éric Piolle, qui confiait : « *À vrai dire, je m'en fous un peu. Quand il ne reste que des attaques sur la sécurité et la propreté, ça veut dire qu'on a gagné quelques batailles par ailleurs* »

La brutalisation de la société, constatée par tout un chacun, est même revendi-

quée par certains groupes. Ainsi, le 13 février, sur les murs du campus de Lyon II, on pouvait lire : « *Free Palestine, Free Kanaky, Feu aux frontières, Feu aux CRA* [Centres de rétention administrative] », ainsi que des slogans anti-police tels que « *Sauve un reuf [frère], bute un keuf* » ou « *1 flic 1 balle, justice sociale* ». Même le sort du Premier ministre était défini de manière tout aussi radicale : « *Coupons la tête à Bayrou, pas le budget de la fac* ».

Voilà comment un sentiment de peur gagne la population, déjà atteinte par une grogne de plus en plus forte vis-à-vis de cette insécurité. Elle se rend compte que toute une culture de l'excuse s'est propagée dans une partie du monde judiciaire, associatif, culturel, pédagogique et médiatique. Elle comprend d'autant moins que certains se focalisent sur la lutte contre le « *patriarcat* », « *l'homme blanc* » ou « *l'égalité de genre* ». Pendant ce temps-là, on tue.

Jean-Gabriel Delacour

Mission flash pour un flop

Sur la lancinante question des retraites, les chiffres publiés par la Cour des comptes n'ont pas permis de clore le débat sur leur pertinence.

Il faut se représenter les innombrables ordinateurs qui tournent dans de nombreuses administrations, servis par des fonctionnaires zélés. Les machines brassent sans cesse la surabondante masse de données qui sont classées en colonnes et résumées par des graphiques. Ce travail informatique alimente de nombreux rapports, soumis

au regard critique de nombreux experts. On cherche la vérité des chiffres, mais ceux qui sont publiés ne satisfont personne. Alors on recommence, année après année, mais la vérité n'apparaît toujours pas.

Cette histoire sans fin est celle des données sur les retraites. On publie des chiffres, on se dispute, et l'on ne sait toujours pas à quoi sans tenir sur le déficit. Alors, une fois de plus, on a tenté d'y voir clair. Le Premier ministre a décidé, une fois encore, de prendre le taureau par les cornes. Lors de sa déclaration de politique générale, le 14 janvier, François Bayrou a annoncé que la Cour des comptes effectuerait une « mission flash » afin d'établir « un constat et des chiffres indiscutables » afin que les syndicats et le patronat puissent dialoguer raisonnablement pour « améliorer » la réforme des retraites.

Après un mois de travail, les magistrats de la Cour des comptes ont publié un résultat. Le système des retraites a dégagé un excédent de 8,5 milliards en 2023 mais il y aura un déficit de 6,6 milliards en 2025, soit moins de 2 % des 337 milliards versés chaque année aux retraités par le régime général. Somme toute, le système des retraites est normalement financé et François Bayrou a eu tort d'annoncer un déficit de 55 milliards.

Proches de ceux publiés par la Conseil d'orientation des retraites, les chiffres publiés par la Cour des comptes sont déjà contestés ou utilisés de manière contradictoire par les syndicats et le patronat qui campent sur leurs positions habituelles. Il en serait de même si l'on demandait à un système d'intelligence artificielle de

faire ses propres comptes, car les modes de calcul sont variables et produisent des résultats différents.

Les choix politiques ne procèdent pas de vérités statistiques. Ils se font en fonction des rapports de force, évalués selon les critères de l'intelligence humaine qui est toujours confrontée à l'incertitude des situations.

Claudine Uzerche

Autre, auteur ou autrice ?

Un cabinet mandaté par le ministère de la Culture – on se demande pourquoi, en ces temps d'économies budgétaires, celui-ci ne s'en occupe pas directement – a pris contact avec un certain nombre d'écrivains afin de réaliser une étude sur leur rémunération, plus particulièrement sur la gestion de leurs droits. Avant d'entrer dans les détails techniques, le questionnaire commence par se renseigner sur le « *genre de l'auteur* » et lui demande : « *Êtes-vous : - Une femme ; - Un homme ; - Autre* », et, comme il ne veut pas se montrer trop intrusif, prévoit une quatrième possibilité : « *- Je préfère ne pas le dire* ». D'ailleurs, sans doute pour éviter la sacro-sainte divulgation de données, il est précisé que « ni le ministère ni la Sofia [organisme de gestion des intérêts des auteurs] n'auront accès » directement aux résultats, uniquement analysés par ledit cabinet puis détruits.

Saluons en tout cas la rigueur du vocabulaire, qui ne laisse place à aucune fantaisie inclusive du genre « *écrivain·e·s* », caractérisé par le fameux point médian qui fait fureur dans les milieux néo-féministes

un projet de loi pour interdire le mariage aux étrangers en situation irrégulière, ce qui est contraire à la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

■ **Nucléaire** : Le réacteur tokamak WEST, du CEA de Cadarache, a maintenu un plasma de fusion chaud de plusieurs dizaines de millions de degrés pendant 22 minutes avec 2,6 gigajoules d'énergie injectée. C'est le record mondial actuel, plein de promesses pour un nucléaire sans déchets.

■ **Inflation** : Selon l'Insee, l'inflation à la consommation a été de 1,7 % entre janvier 2024 et janvier 2025, ce qui est plus qu'attendu.

■ **Rugby** : Victoire du XV de France, 73 à 24, face à l'Italie, le 23 février au Stadio Olimpico de Rome.

et *wokes*. Puisque le génie d'une langue provient de son histoire et d'un mélange de règles et d'usages, il n'y a aucune raison de vouloir inventer du neuf, même présenté comme une manifestation du progrès et de l'égalité des sexes. Donc, existent des mots qui sont à la fois masculins et féminins, que les spécialistes qualifient d'épicènes. Dans d'autres cas, on a deux formes, même si l'une s'était un peu perdue ; pour rester dans le domaine littéraire, c'est le cas d'« autrice », que les Québécois ont conservée et que l'Académie a remise à l'honneur, à la place du terme « auteure », qui ne repose sur rien et qui constitue un néologisme et même un barbarisme inutile.

Tout ne semble d'ailleurs pas possible. Il semble ainsi délicat de s'adresser à son avocate en l'appelant « *maîtresse* ». Comme quoi, ce qui prévaut, selon la vieille tradition des grammairiens, c'est l'usage, « *le maître de notre langue* », disait Vaugelas.

Precy

Le degré zéro de la politique : *justice et démission*

par Christian Fremaux

Dès qu'il y a un débat délicat et une défense hésitante ou une affaire qui est sordide, ou un soupçon qu'un politique ou l'État n'a pas agi à temps, on entend d'abord des cris indignés avec les mots *plaintes* et *procès* ce qui veut dire justice hâtive. Comme si les juges devaient remplacer les citoyens qui comprennent et sanctionner en urgence. Sans savoir précisément. Alors qu'ils usent de la lenteur pour des raisons diverses. Puis immédiatement après on réclame le *départ sur-le-champ*. Honteusement.

La plupart du temps ceux qui hurlent à mort en baissant le pouce agissent avec des fonds publics car ils sont subventionnés. Ils attaquent l'État ou telle personnalité publique qui les a nourris. Ils se donnent bonne conscience, croyant sauver la planète. Et implanter un vivre-ensemble heureux. Ou laver plus blanc ou moins noir soyons prudents sur les termes. Ils ne doivent pas regarder les faits divers en France et ce qui se passe dans le monde. Ils se rangent dans le camp du bien. C'est confortable sans sortir ses sous. Et sans risques.

N'oublions pas le débat sur l'état de droit qui nous empêcherait selon les défaitistes de tenter quoi que ce soit. M. Macron a promis un référendum mais on ne sait pas sur quel sujet. Les questions ne manquent pas. Il paraît que nous serions ligotés juridiquement par nos engagements internationaux ; les droits de l'homme ; les dispositions des instances européennes ; le droit humanitaire international... Les autres nations ont-elles les mêmes scrupules ? Notre constitution peut être revue. Des politiques refusent.

Si la jurisprudence change constamment grâce aux juges français, nos parlementaires peuvent défaire une loi et en voter une autre. Ce n'est pas interdit. Et après M. Fabius socialiste revendiqué, le nouveau président du conseil constitutionnel M. Richard Ferrand, validé à une voix près bien que très proche du chef de l'État, peut nous étonner en devenant véritablement indépendant de toutes influences dont son avis person-

nel et en entendant sans filtre la voix du peuple qui est celle de son unique Maître. On n'est jamais à l'abri d'une bonne surprise et de l'honneur d'un homme. Bien que non-juriste, mais ancien président de l'Assemblée nationale avec de l'expérience.

On pourrait trouver des économies en revoyant les critères d'attribution des recettes qui permettent les actions d'associations ou structures opaques. Il n'y a aucun droit acquis à ses faiseurs de contentieux. Ni à des profiteurs étatiques d'énormes fonds publics sans contrepartie. La générosité et le respect du droit ne vont que dans un sens contre la nation française. Le constater ce n'est pas du populisme mais du simple bon sens. Des États à qui l'on donne des centaines de millions pour leurs développements nous maudissent comme l'Algérie ou sont plus riches que nous comme la Chine. La réduction des dépenses publiques commence par assécher des filets d'eau qui se regroupent et forment des fleuves qui débordent.

Les plus auto-intelligents estiment qu'il faut trouver beaucoup de dépenses à supprimer et prendre l'argent où il est : chez les riches en général y compris les retraités. Ou les profiteurs. Mais sans s'attaquer aux déficits structurels, comment fait-on ? Si tout est inutile alors ne faisons jamais rien.

Et ensuite on parle censure pour tout et rien.

C'est le retour vers la IV^e République alors que M. Mélenchon réclame une VI^e République avec un Parlement élu à la proportionnelle et omniscient. Le président de la République irait pêcher des moules et des frites au Touquet. On supprimerait le Premier ministre qui ne sert à rien et coûte cher au profit de quelques citoyens tirés au sort qui gouverneraient l'administration. Avec un DRH et un DAF. Et c'est le chef de la majorité composite qui coordonnerait. Naturellement je caricature, mais un peu seulement. La démocratie doit évoluer ! Tous les problèmes seraient réglés car comme on le sait seuls les extrémistes ont la vérité.

M. Bayrou avait anticipé. Il est resté maire de Pau. Et la justice le rattrape, ce qui se traduit par l'injonction : *démision*. Même si elle est très ancienne, autant que M. Bayrou dans la vie publique, l'affaire de l'école catholique Bétharam est grave. Il y a des victimes qui souffrent et exigent que les coupables paient. Les tribunaux ne sont pas faits pour rendre des services à un parti politique. Serait-il le défenseur de la laïcité ce qui se discute vu son positionnement actuel. Les juridictions émettent des jugements en appliquant le droit dans le contexte de l'époque qui n'excuse rien et ses répercussions d'aujourd'hui. Les juges ne donnent pas de leçons et ne se prononcent pas sur des pratiques prétendument religieuses sauf celles qui sont contraires à la loi. Ils examinent aussi le comportement des hommes politiques. Mais pas leurs paroles dans l'hémicycle sauf infractions avérées. La démission du Premier ministre acte politique de sa seule conscience ou par censure ne servirait à rien sinon il faudrait l'actionner tous les jours sur ordres de procureurs occasionnels avec effet boomerang pour eux. Laissons la justice faire son travail.

Nos parlementaires n'ont-ils pas mieux à faire que hurler avec les loups ? En attendant que l'affaire se décante et que la présomption d'innocence soit une valeur réelle dans l'intérêt de tous. Sans oublier le principe cardinal de la prescription dont des personnalités puissantes ou proches des pouvoirs ont bénéficié. Outre le respect du débat contradictoire. Et le fait que malgré la tendance actuelle une parole, un ressenti, une émotion ou une certitude personnelle ne remplacent pas des accusations vérifiées et débattues objectivement. Les victimes n'ont pas besoin de récupération politique et de la démission du Premier ministre qui aurait menti à l'Assemblée. M. Bayrou n'est pas M. Clinton à propos de Monica. Il va se défendre peut-être en botant en touche, dans le marigot ?

N'abusons pas de la justice et de la démission. Personne n'est en état de faire la morale. ■

Les conséquences économiques de la paix

par Dominique Decherf

Les Européens jouent aux dames, les Américains au Monopoly. Les Européens ont les yeux fixés sur les frontières de la Russie, les Américains regardent vers le « *grand large* » et les planètes.

La première rencontre entre Américains et Russes le 18 février à Ryad a manifesté deux points cruciaux pour appréhender les événements des derniers jours et ceux à venir : l'Ukraine n'est qu'un sujet parmi d'autres ; l'ordre du monde est au bout du compte économique et financier.

L'Arabie saoudite compte aujourd'hui sur le plan diplomatique parce qu'elle se trouve au carrefour des enjeux internationaux les plus disputés : l'Ukraine n'est que l'un d'entre eux – on pourrait même dire le moindre d'entre eux vu de Ryad, et de la majorité des États membres de l'ONU. L'Iran en est un autre, et la reconnaissance d'Israël par les pays arabes, la transition énergétique et la Chine.

Les priorités de Donald Trump et du Prince héritier Mohamad Ben Salman (MBS) se rencontrent avec celles de Vladimir Poutine sur au moins un des sujets : l'après-pétrole. L'Arabie saoudite n'en aurait que pour cinquante ans de réserves. Le mot d'ordre de Trump pour son pays, y compris l'Alaska, le Canada et l'Arctique, est « *drill, baby, drill* » : forer, forer. Poutine est sans doute des trois le plus serein. Il a presque l'éternité devant lui autant que la ressource est en cause, d'autant que le réchauffement climatique de la Sibérie du nord ouvre des possibilités illimitées.

Les trois parties des discussions de Riyad ont donc en commun à leur disposition les fonds souverains les plus dotés au monde. Le responsable du RDIF, le fonds russe, Kirill Dmitriev, était présent. Son homologue saoudien, Yasir Al-Rumayyan, est proche de Trump depuis son premier mandat ; il pilote les milliards d'investissements annoncés aux États-Unis. Entre leurs mains se trouve la véritable force de frappe de l'économie mondiale.

Dans cette ligne, la constante référence aux quelque deux cents millions d'euros de fonds russes bloqués en Europe, imprudemment placés par Moscou dans des institutions de crédit européennes et que le G 7 et l'UE menacent de saisir pour financer l'aide à l'Ukraine, fait tache. Leur sort comptera peut-être plus dans la négociation que la propriété de tel ou tel km² du Donbass.

Après la Première Guerre mondiale, les États-Unis proposèrent le plan Dawes (1924) ; après la Seconde, le plan Marshall (1947). Le monde se trouve devant une nouvelle initiative finan-

cière de grande ampleur, qui est supposée comme les deux premiers plans, instaurer une paix durable, en Europe, au Moyen-Orient, et pourquoi pas en Asie. L'inspiration de ces financiers n'a jamais été mieux exprimée que dans *Les Conséquences économiques de la paix* du célèbre économiste britannique, John Maynard Keynes, en 1919, qui avait pris part à la conférence de Paris conduisant au traité de Versailles qu'il réprouvait. L'Allemagne était l'agresseur mais rien ne comptait plus que de rétablir les relations économiques entre l'Allemagne et la Russie sur lesquelles reposait l'économie d'avant-guerre. L'historien français Jacques Bainville quelques mois plus tard dans *Les Conséquences politiques de la Paix* démontrait l'inanité de ces combinaisons bancaires et commerciales qui prétendaient restaurer une Europe qui n'existait plus. La paix en Ukraine (et partout ailleurs) ne saurait se résumer à une affaire de mines pas plus qu'hier de puits de pétrole. Il y faut une solide organisation politique. ■

■ **Allemagne** : Les élections législatives du 23 février ont mis la CDU/CSU en tête avec 29 % des suffrages, suivie par l'AfD avec 19,5 %, le SPD 16 %, les Verts 13,5 %.

■ **Allemagne** : Un Syrien de 19 ans a poignardé et blessé gravement un touriste espagnol de 30 ans au Mémorial de l'Holocauste à Berlin le 21 février.

■ **Allemagne** : Après un plan de suppression de 7 000 emplois en 2024, l'équipementier automobile Continental (qui emploie 200 000 personnes dans le monde) a annoncé, le 17 février, 3 000 nouveaux licenciements durant les prochains mois, dont la moitié en Allemagne notamment à Nuremberg où une usine sera fermée.

■ **Maroc** : La ministre française de la Culture Rachida Dati s'est rendue, le 17 février, au Sahara occidental annexé par le Maroc mais revendiqué par le Front Polisario soutenu par l'Algérie.

■ **Tunisie** : L'opposante Sihem Bensedrine, 74 ans, incarcérée depuis six mois et en grève de la faim depuis le 14 janvier, a été libérée le 19 février par la Cour d'appel de Tunis. Elle reste poursuivie pour une prétendue « falsification » du rapport rendu par l'instance Vérité et dignité qu'elle présidait et qui avait auditionné des milliers de victimes des différents autocrates tunisiens depuis Bourguiba.

■ **Gaza** : Le Hamas a rendu à Israël, le 20 février, les cercueils contenant les restes de 4 otages : Ariel et Kfir Bibas, âgés de 4 ans et de huit mois et demi lors de leur enlèvement le 7 octobre 2023, ainsi que ceux de leur mère, Shiri, et d'Oded Lifshitz, âgé de 83 ans au moment de son enlèvement. Pour le corps de Shiri, le Hamas avait d'abord donné les restes d'une autre personne, avant d'admettre son erreur et de livrer le bon corps. Le 22 février, le Hamas a libéré 6 autres otages israéliens.

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : 30 euros à l'ordre de Spfc-Acip.

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Paiement par virement. Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com

■ **RDC** : Plus de 70 corps décapités à la machette (des hommes, femmes, enfants qui avaient été enlevés le 12 février) ont été découverts, le 15 février, dans l'église du Centre évangélique et baptiste au Congo et en Afrique (Cebcea), à Kasanga, près du village de Maiba, dans le territoire de Lubero, au Nord Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Les victimes ont eu les mains liées derrière le dos. On soupçonne les Forces démocratiques alliées, groupe originaire d'Ouganda, et qui se revendique, depuis 2019, de l'État islamique, d'être les auteurs de ce crime. La guerre menée par le M23 leur laisse le champ libre. Dans le Sud-Kivu, l'arrivée prochaine du M23 provoque des scènes de chaos avec de nombreux pillages.

■ **Bolivie** : Le 20 février, l'ancien chef de l'État Evo Morales a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle d'août 2025. Soutenu par un petit parti de gauche, le Front pour la Victoire, il entend passer outre un arrêt de la Cour constitutionnelle le déclarant inéligible sur le fondement de la limitation à deux mandats imposée par la Constitution bolivienne. Morales est en outre visé par un mandat d'arrêt dans une affaire de traite de mineure.

■ **Iran** : Le président Massoud Pezeshkian a confirmé que le gouvernement travaillait sur un projet de déplacement de la capitale, envisageant une installation possible sur les rives du golfe d'Oman, près de Chabahar. Très affectée par la pollution et située en zone sismique, la ville de Téhéran pourrait donc être elle-même « démenagée » au sud-est, profitant d'une situation idéale pour concurrencer les ports commerciaux de Dubaï et du Pakistan.

■ **Suède** : Un nouveau câble endommagé reliant l'Allemagne et à la Finlande en mer Baltique, près de l'île de Gotland, a été découvert le 21 février. Une enquête a été ouverte par les autorités sué-

Panamá, Amériques en partage

Quelques jours après le passage du Secrétaire d'État américain, Marco Rubio, le président panaméen, José Raul Mulino, annonçait, le jeudi 6 février, l'abandon du projet des *Nouvelles Routes de la soie*. Pourtant, à Noël, lorsque Donald Trump avait prétendu sur les réseaux sociaux que « *de merveilleux soldats chinois (sic) montraient un attachement particulier, mais en toute illégalité, au canal de Panamá* », Panamá City et Pékin s'indignaient face à une telle allégation sans fondement. Le président panaméen avait même qualifié ces propos « *d'absurdités* », soutenant qu'il n'y avait « *absolument aucune ingérence chinoise* ».

Lors de son investiture du 20 janvier, Donald Trump, au grand dam de l'opinion internationale, annonçait son intention d'annexer ce passage trans-océanique hautement stratégique : « *la Chine exploite le canal de Panamá et nous ne l'avons pas donné à la Chine. Nous l'avons donné au Panamá et nous le reprenons* ». Depuis 1999, l'Autorité du canal de Panamá détient en effet le contrôle exclusif des opérations du canal, mais si les traités signés par les États-Unis et le Panamá stipulent une neutralité permanente, les États-Unis gardaient le droit d'intervenir militairement en cas de non-respect de cette clause... La Chine, avec 21,4 % du volume de marchandises transitant par le canal de Panamá, en réalité investit massivement dans les terminaux portuaires du canal et deux des cinq plateformes, Balboa et Cristóbal, situées respectivement sur les rives du Pacifique et de

l'Atlantique, sont exploitées depuis 1997 par le conglomérat CK Hutchison Holdings. En cela, la Chine représente une menace réelle pour les États-Unis, ne serait-ce que par la multitude d'informations stratégiques recueillies. « *Les tensions géopolitiques de nature économique entre les États-Unis et la Chine ne cessent de croître, explique le Centre for Strategic and International Studies, et ce type d'informations serait très utile en cas de guerre technologique susceptible d'entraîner des ruptures dans les chaînes mondiales d'approvisionnement* ».

Pékin semble en permanence en quête d'alternatives au contournement des États-Unis et les concurrents au canal de Panamá sont légion : Nicaragua (encore en octobre 2023), Guatemala, Colombie, Salvador... jusqu'au Pérou, avec le mégaport de Chancay et sa route bi-océanique en liaison avec le Brésil. Les militaires étatsuniens s'inquiètent maintenant des possibilités pour chacun de ces projets d'abriter, au-delà des porte-conteneurs commerciaux, de puissants bâtiments de la marine de guerre chinoise. Les mises en garde de la générale Laura Richardson, récemment sortie du commandement militaire au sud des États-Unis, ne laissent pas d'être alarmantes vis-à-vis de la Chine qu'elle accuse de « *miser sur le long terme en développant des sites et des installations duales dans toute la région [comme] points d'accès multi-domaines pour l'Armée populaire de libération et de bases navales hautement stratégiques* ».

La Chine, pourtant non dépourvue de minerais critiques, se montre surtout soucieuse de faire croître sa capacité industrielle, non sans veiller au stockage de minerais qu'elle possède en abondance ou dont elle s'assure l'approvisionnement stratégique de dominance en Amérique du Sud. Les groupes chinois ont ainsi acheté presque autant de réserves de lithium en 2021 que le reste du monde combiné. Les richesses naturelles manifestement abondantes de ce sous-continent ont facilement convaincu Pékin d'un juteux potentiel, et Washington paierait aujourd'hui le prix d'années d'indifférence à l'égard de ses voisins latino-américains. « *Les États-Unis ont été absents de l'Amérique latine pendant si longtemps et la Chine s'y est installée si rapidement que les choses se sont vraiment reconfigurées au cours de la dernière décennie* », explique le Peterson Institute for International Economics...

Quand les États-Unis exigent que le Panamá renonce à la Nouvelle route de la soie maritime, le président panaméen s'interroge sur la pertinence des engagements précédents : « *Je ne sais pas ce qui a motivé à l'époque celui qui a signé cela avec la Chine [...] Qu'est-ce que cela a apporté pour le Panamá au cours de toutes ces années ? Quelles sont les grandes choses réalisées ?* » Mais Donald Trump et Xi Jinping savent tous deux combien il est urgent de mobiliser toutes les « *énergies* » pour un partage des Amériques et du monde. ■

Gérolde de Bari

Mais que veulent donc Trump, Vance, Musk and Co ?

On savait que l'arrivée à Washington de Donald Trump allait beaucoup décoiffer, au niveau des hommes, des idées et des politiques, d'autant que, contrairement à sa première présidence, il a derrière lui tout le parti républicain et que les fortes personnalités n'ayant pas peur de s'exprimer ne lui manquent pas. S'ensuit une espèce d'hébètement et de sidération à l'échelle planétaire, ce qui ne facilite pas la compréhension ou même simplement l'interprétation de ce que dit et fait la nouvelle administration. Tandis que les Russes essaient de profiter de la nouvelle donne et que les Chinois, toujours rétifs devant l'imprévu, s'interrogent, les Européens semblent partir dans toutes les directions, qu'ils soient des alliés de longue date ou qu'ils manifestent des velléités d'autonomie.

La comportement de la France est révélateur de ces errements. Comme tous les autres, elle a dû entendre le sermon du vice-président JD Vance à Munich le 14 février pour inciter la vieille Europe à se réveiller et à ne se laisser submerger ni par les idées wokes ni par l'immigration, puis accepter qu'une rencontre entre Américains et Russes se tienne en Arabie saoudite — on se serait cru revenu à la conférence de Téhéran qui, en 1943, marqua l'emprise de Staline sur le déroulement de la guerre. Du coup, Emmanuel Macron convoquait une réunion des dirigeants européens à Paris le 17 février, doublée d'une

seconde le lendemain pour que tous ceux qui avaient été mis à l'écart, y compris le Canada, se sentent partie prenante dans la nouvelle donne en train de se dessiner pour l'Ukraine. Le 24 février, il rencontrait Donald Trump à Washington, trois jours avant que le Premier ministre britannique Keir Starmer ne s'y rende à son tour, ce qui ne s'avère pas très étonnant, puisque Paris et Londres sont les deux seules puissances nucléaires en Europe ; cela permet de comprendre que, malgré le Brexit, l'Union européenne renforce sa coopération avec le Royaume-Uni. Quant à l'OTAN, censée réunir tout le monde, on ne voit plus très bien à quoi elle sert...

On a évidemment l'impression que le système international part en lambeaux. Certes, les déclarations de Donald Trump ne sauraient surprendre, puisqu'il adore diffuser toutes sortes d'informations, vraies ou fausses. Mais, si elles s'expliquent en partie par son ignorance et son manque de culture typiquement américain, elles ne doivent pas faire oublier que l'homme d'affaires applique ses techniques de négociation commerciales aux discussions internationales. Alors, que peuvent obtenir le président Macron, plus que jamais soucieux de se rehausser à l'échelon international, ou le président finlandais Alexander Stubb, très critique vis-à-vis de Moscou ?

On n'oubliera pas les conséquences, aux États-Unis mêmes, du grand chamboulement opéré par le DOGE confié à Elon Musk, le Department of Government Efficiency. Bien que ce ne soit qu'une refonte de l'ancien United States Digital Service et qu'il soit

désormais intégré à l'Executive Office of the President, il y a là une source de malentendus, mais aussi de véritables coups fourrés.

Jean Étèvenaux

Le discours de J. D. Vance

J'aurais aimé pouvoir appuyer le discours tenu par le vice-président américain le 14 février dernier devant l'Europe réunie à la conférence de Munich sur la sécurité. On ne peut pas blâmer l'Amérique de vouloir que « *l'Europe prenne des mesures importantes dans les années à venir pour assurer sa propre défense* ». C'est même peut-être une chance de réveiller l'Europe qui a abandonné sa défense à d'autres depuis des décennies, ce qui est le signe des nations en perdition. Il a également eu raison de s'inquiéter, plus que de la Chine ou de la Russie, du « recul de l'Europe sur certaines de ses valeurs les plus fondamentales. Des valeurs partagées avec les États-Unis ». Car des nations sans repère, sans identité profonde ne sont plus capables de se défendre ni même se développer ainsi qu'en témoigne le triste état de notre pays miné par une éducation autant qu'une justice en déroute tandis que l'Etat-nounou déresponsabilise toute la société.

Avec pertinence il a demandé aux Européens de reconnaître que la question de l'immigration était désormais un problème majeur et que nous ne devons pas craindre d'entendre la voix du peuple qui s'en inquiète à juste titre.

Il a encore eu raison de dénoncer les règlements euro-

doises pour déterminer l'origine du probable sabotage. Il s'agit de la seconde attaque subie par ce même câble depuis novembre 2024. Plusieurs autres infrastructures sous-marines ont été dégradées dans la mer Baltique ces derniers mois.

■ **Union Africaine** : Le ministre des Affaires étrangères de Djibouti Mahamoud Ali Youssouf a été élu pour 4 ans à la tête de la Commission, l'un des trois principaux organes de l'Union africaine, sise à Addis-Abeba. Il sera épaulé à la vice-présidence par l'algérienne Selma Malika Haddadi. Outre leur expérience approfondie des relations diplomatiques, Youssouf et Haddadi, francophones, ont en commun leur sensibilité à la culture française.

peens qui limitent abusivement la liberté d'expression sur internet et les propos de Thierry Breton, réagissant à l'intempestif soutien de Musk à l'AFD allemande, semblant donner blanc-seing à l'Europe pour intervenir dans les élections nationales : « On l'a fait en Roumanie, il faudra évidemment le faire si c'est nécessaire en Allemagne. » (BFM TV, 9 janvier 2025).

Des propos sans nuance. — Mais sa critique de la décision de la Cour constitutionnelle roumaine d'avoir, le 6 décembre dernier, annulé le premier tour de l'élection présidentielle apparaît très excessive. Certes, cette décision a été prise sur les bases fragiles de la non transparence, voire du mensonge, du candidat improbable Călin Georgescu sur le financement de sa campagne et l'utilisation abusive et trompeuse des réseaux sociaux manipulés depuis l'étranger. Mais il est clair que la Russie a été à la manœuvre, de manière massive, pour faire passer



en force « son » candidat et il est difficile de reprocher à la démocratie roumaine en construction d'avoir cherché à se défendre avec les moyens à sa disposition face à une agression inattendue autant que malhonnête.

Et certes, comme J. D. Vance l'a souligné, le Royaume-Uni a tort d'empêcher ceux qui le désirent de prier silencieusement pour les femmes qui avortent aux abords des cliniques où il a créé des zones de sécurité, de crainte que ces femmes ne subissent l'hostilité des manifestants contre l'avortement. Mais J. D. Vance fait du complotisme quand il accuse, à tort, l'Écosse d'interdire aux gens de prier chez eux !

Il a tort aussi de prendre pour un déni de démocratie la condamnation par la Suède, ce 3 février, de Salwan Najem à une amende de 4 000 couronnes suédoises (350 euros) après qu'il a, plusieurs fois au cours de l'été 2023, en public, mis le feu au texte sacré des musulmans, tout en faisant des remarques vindicatives et désobligeantes sur l'islam. Sa condamnation bénigne a été prononcée pour incitation à la haine dans un pays où la liberté d'expression semble mieux garantie qu'ailleurs.

Les atteintes à la démocratie sont partout. – M. Vance regrette que les organisateurs de la conférence aient interdit aux parlementaires représentant les partis populistes de droite et de gauche (l'AfD et l'Alliance Sahra Wagenknecht) d'y participer. Mais ces deux partis qui veulent se rapprocher de Poutine, en guerre larvée contre l'Europe, avaient-ils leur place à cette conférence européenne sur la Sécurité ? Et comment JD Vance peut-il utiliser cet argument alors que les États-Unis refusent de faire participer l'Ukraine et l'Europe à ses pourparlers préliminaires sur la paix en Ukraine ?

Ne faut-il pas resserrer les rangs occidentaux face à la Russie de Poutine qui a rompu les deux traités de 1994, notamment le Mémoire de Budapest signé le 5 décembre 1994 par lequel la Russie a réaffirmé son engagement envers l'Ukraine, garanti par les États-Unis et le Royaume-Uni, de respecter son indépendance, sa souveraineté et ses frontières existantes, et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'usage de la force contre l'Ukraine sauf en cas de légitime défense ? La Russie a ensuite envahi la Crimée tandis que des mouvements

insurrectionnels se fomentaient dans le Dombass avec l'aide des Russes. Pour apaiser la situation l'Ukraine accepta les accords signés à Minsk en 2014 et 2015 qui ne furent jamais respectés ni de part ni d'autre avant que la Russie l'envahisse le 22 janvier et y développe une guerre sans nom violant tous les accords internationaux : tortures, agressions de civils, rapt et déportations d'enfants...

Comment les États-Unis peuvent-ils faire la leçon à l'Europe en violant eux-mêmes leurs engagements de Budapest et en s'alliant allègrement avec un Poutine sans foi ni loi qui empoisonne et emprisonne ses ennemis politiques ?

L'humanité est imparfaite. Les États-Unis sont un pays de liberté, mais aussi celui où le *wokisme* prospère, où la drogue tue plus qu'ailleurs, où la violence n'est pas en reste... Ils peuvent donner des leçons à l'Europe, mais avec modestie.

Trump, l'imprévisible, met en œuvre une révolution qui a notre sympathie pour lutter contre l'État-providence, pour donner un coup de pied rapide et efficace dans la fourmilière de la bureaucratie fédérale et la contre-culture. L'Europe devrait aussi s'inspirer de sa méthode : *move fast, break things* (va vite et casse les codes). Mais s'il veut, comme son ego l'y pousse et comme l'ont fait Thatcher et Reagan, convaincre le monde de le suivre et y mettre son empreinte, il faudra qu'il sache respecter ses amis naturels malgré leurs erreurs. Il faudra aussi qu'il soit fidèle à ses principes et correct dans son attitude plutôt que de traiter le courageux Zelensky de dictateur. À défaut il lèvera contre lui

tous ses vrais amis possibles, il n'aura que des alliés d'occasion ou d'obligation, sa fausse paix imposée répandra la guerre, sa révolution ne sera qu'un leurre éphémère.

Jean-Philippe Delsol

Reza Pahlavi

Reza Pahlavi n'a que 19 ans lorsque la monarchie iranienne s'effondre en 1979. L'exil commence alors pour lui et sa famille, les menant successivement au Maroc, aux Bahamas, au Mexique, puis en Égypte, où son père, le chah Mohammed Reza Pahlavi, s'éteint un an plus tard.

Depuis plus de quatre décennies, l'héritier du trône du Paon plaide inlassablement pour un Iran démocratique, affranchi de la République islamique instaurée par les mollahs. Un combat politique de longue haleine qui l'a contraint à revoir ses stratégies. Si Reza Pahlavi a un temps envisagé un renversement militaire avec l'appui des États-Unis et d'Israël, il a très vite compris que sa marge de manœuvre était réduite. Rassembler l'opposition sous son nom est devenu alors une priorité avant de pouvoir prétendre à la couronne.

La fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin vont bouleverser les équilibres géopolitiques, y compris dans le Golfe persique. Un vent de réforme souffle alors sur l'Iran, mais il est rapidement stoppé par les ultra-conservateurs (2009). Avec le durcissement des sanctions économiques imposées par les États-Unis, le pays s'enfonce dans une crise profonde. En 2018, la colère gronde : la hausse

du chômage et des prix des biens de première nécessité provoque des manifestations violemment réprimées.

Mais c'est en 2022, avec la mort dans des circonstances jamais éclaircies de la jeune étudiante Mahsa Amini, arrêtée pour non-respect du port du voile islamique, que la contestation a pris une ampleur inédite. Pour la première fois depuis l'instauration de la République islamique, le nom des Pahlavi a été scandé par une population en colère à travers tout le pays. La réaction du régime ne se fait pas attendre : l'armée est une fois de plus purgée de ses éléments jugés séditeux, les arrestations se sont multipliées comme les condamnations à mort.

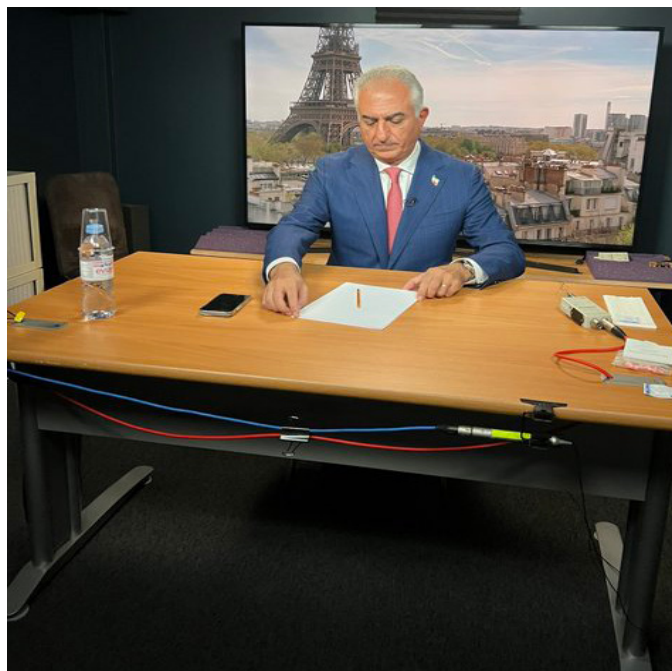
Un prince en campagne. – Régulièrement invité sur les plateaux télévisés occidentaux, Reza Pahlavi alerte sur les dangers que représente la République islamique. Il dénonce son expansionnisme avec ses « proxys » – Hezbollah au Liban, Hamas à Gaza, Houtis au Yémen –, son alliance avec la Corée du Nord et la Russie, (qualifiés de nouvel axe du mal) et ne cesse de pointer du doigt sa capacité nucléaire qui lui permet de menacer l'Occident. De son côté, Téhéran dénonce de prétendus complots organisés par la maison impériale pour justifier ses échecs et mener un lobby intense sur les chancelleries internationales.

Preuve s'il en est besoin, la présence de Reza Pahlavi à Munich pour la Conférence de la paix, qui a démontré le danger que sa dynastie symbolise pour les ayatollahs et le niveau de faiblesse de l'Europe. Invité à s'exprimer à la Conférence sur la sécurité de Munich, le 18 février 2025 – comme il

l'avait déjà fait par le passé – l'Allemagne finit par lui interdire toute intervention. Officiellement pour ne pas mettre en péril la vie des Allemands emprisonnés dans les prisons iraniennes. C'est finalement au Sommet de Genève pour les droits de l'homme et la démocratie, que le prétendant au trône a pu s'exprimer... sous les acclamations de ses nombreux partisans en Suisse.

Devant une audience acquise à sa cause, Reza Pahlavi a dénoncé « *une nation enchaînée* » sous le joug de l'ayatollah Ali Khamenei. « *Le peuple iranien a enduré plus de quatre décennies de souffrance, mais son esprit reste inébranlable. Il se bat non seulement pour lui-même, mais pour les valeurs de liberté, de justice et de dignité humaine* », clame-t-il. Il a rendu hommage à ceux qui, en Iran, luttent pour faire tomber le régime, en particulier les Iraniennes : « *Elles ne se battent pas seulement contre le hijab obligatoire. Leur combat ne concerne pas un morceau de tissu. Il s'agit de reconquérir leur égalité et leur pays.* ». Un clin d'œil à l'émancipation des femmes sous le régime impérial et pilotée par l'impératrice Farah, sa mère.

Si Reza Pahlavi s'impose comme le leader de l'opposition monarchiste, il doit encore composer avec l'Organisation des Moudjahidines du Peuple Iranien (OMPI), dirigée par Maryam Radjavi, qui l'accuse d'occulter les erreurs du règne de son père. Pourtant, nombre d'Iraniens, notamment parmi la diaspora, voient en lui l'héritier d'une époque où l'Iran était plus stable économiquement et plus influent sur la scène internationale. Dans les années 1970, le pays affichait



un taux de croissance de 9,8 % et possédait l'un des systèmes éducatifs les plus avancés du Moyen-Orient.

Son discours, axé sur un Iran laïque et démocratique, séduit notamment la jeunesse et la diaspora, en quête d'un leadership capable de fédérer les forces dissidentes. Il a promis de poser la question du choix des institutions une fois l'Iran, libéré de l'emprise totalitaire des religieux. Selon un sondage de l'institut Gaaman réalisé en 2022, 66 % des Iraniens en exil conservent une image positive du prince, mais seulement 22 % d'entre eux souhaitent un retour à la monarchie.

Un avenir incertain. – Les défis restent nombreux pour le prince en exil, dont les moyens sont limités. Il espère toutefois que le retour du président Donald Trump à la Maison-Blanche permettra d'accentuer la pression sur le régime iranien. Mais pas question de reproduire l'opération Ajax, qui, en 1953, avait permis à son père de retrouver le pouvoir après en avoir été

brèvement chassé, grâce à Washington. Reza Pahlavi insiste sur son intention de revenir pacifiquement en Iran et de prendre la tête d'un Conseil national de transition qui sera chargé de rédiger une nouvelle constitution et organiser un référendum sur l'avenir politique de l'Iran.

Il l'affirme haut et fort : la chute du régime islamique est proche. Un credo qui, pour des millions d'Iraniens, reste synonyme d'espoir.

Frédéric de Natal

SOMMAIRE

P. 1 : Conseil constitutionnel. P. 2 : Bétharam. P. 3 : Justice et vedettariat. – Lectures. P. 4 : Sécurité. P. 5 : Mission flash pour un flop. – Autre, auteur ou autrice ? P. 6 : Le degré zéro de la politique. P. 7 : Les conséquences économiques de la paix. P. 8 : Panama : Amériques en partage. P. 9 : Mais que veulent donc Trump, Vance, Musk and Co ? – Le discours de J.D. Vance. P. 11 : Reza Pahlavi. P. 12 : Théâtre : *Une légère envie de violence*.

Entreprise en crise

Sur la scène, une table de réunion, quatre chaises, un homme et une femme sont vautrés, elle regarde son téléphone, il mange des chips. Le fond de la scène est masqué par des stores californiens sur lesquels des images de Donald Trump sont projetées. Dans l'ombre, un homme passe lentement, l'air abattu, il refait son lacet. Je sais, je sais, on ne va pas y passer deux heures...

Rêve de Coton, entreprise créée en 1951, spécialisée dans le pyjama. Pour adultes. Une entreprise en crise. Le DG vient de démissionner, le Tribunal de Commerce a décidé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, désigné Madame Fallop, Administratrice Judiciaire, elle va arriver. La voilà, bizarrement dominée à son arrivée par Benoit, le Chief of Staff. Tout est en place pour une série de quiproquos.

Laetitia Franchetti a écrit une suite de moments qui s'enchaînent pendant que la cohérence de la situation s'effondre au même rythme les ventes de l'entreprise, une incohérence qui trouvera son explication dans le twist final (là, vous devrez aller voir la pièce pour savoir) après lequel, comme dans un film de Night M Shyamalan, vous vous repasserez la pièce en réalisant que dès le début vous aviez tous les éléments pour savoir. Elle s'appuie sur ses personnages aux archétypes contrastés, Benoit le Chief of Staff manipulateur, Thierry le vendeur macho caricatural, Joséphine qui se battra jusqu'au bout, Jérôme contrôleur de gestion dépressif à l'utilité contes-



tée, Amandine des achats qui cherche des solutions... et en trouve.

La description que fait Laetitia Franchetti de l'entreprise en crise et des réactions des uns et des autres est précise et réaliste, ce n'est pas souvent le cas. Son trait saura mettre en avant les travers et les modes, l'abus des sigles, des anglicismes, la déresponsabilisation, la pression des chiffres, l'alternative burn out / bore out, et comportement étrange de Madame Fallop trouvera son explication. Dans la dystopie lentement divergente qu'elle a créée, Laetitia Franchetti va permettre aux névroses et aux angoisses de ses personnages de s'exprimer, alternant les scènes burlesques et les moments prenants. Elle signe également la mise en scène, joliment chorégra-

phiée autour de cette table bureau à la forme très symbolique de cercueil.

Sur scène, la distribution est emmenée par Anaïs Yazit, toujours lumineuse, qui à chaque instant est une Amandine à qui, avec son jeu naturel, elle donne son énergie empathique et son rythme. Laetitia Franchetti sait traduire la personnalité complexe de Madame Fallop, et Jean-Michel Péril ne lâchera pas son personnage désabusé et dépassé qui finit par exploser. Charlotte Gouillon, Nathan Martin et Benoit Crou sont Joséphine, Thierry et Benoit, des personnages plus forcés, plus caricaturaux.

Au delà de la théâtralité d'Une Légère Envie de Violence, j'ai apprécié la justesse de sa description d'une entreprise en crise, et l'inco-

hérence de son AJ. Si Laetitia Franchetti force parfois le trait, elle ne cède jamais à la facilité de la moquerie gratuite ni au manichéisme ambiant quand il s'agit de décrire un monde où, elle le dit avec raison, la présentation des chiffres prend le pas sur la réalité des opérations. Une finesse rare sur scène où la tendance est au tir à vue sur un monde que les auteurs voient trop souvent à travers le filtre de la lutte des classes et de l'exploitation inhumaine, cette seule raison justifierait votre soutien.

J'ai vu *Une Légère Envie de Violence* avec plaisir, en appréciant ces personnages bien vus, en riant du burlesque des situations quand Laetitia Franchetti pousse le curseur. Pour une fois, j'ai aimé la description de mon monde professionnel.

Il y a plusieurs façons d'entrer dans *Une Légère Envie de Violence*. Par le burlesque du trait, par le réalisme qu'ils dessinent, par l'analyse des incohérences qui sont autant d'indices. C'est une bonne pièce, qui maîtrise son sujet même si elle va parfois chercher le rire facile, jouée par une distribution contrastée dont je me demande à l'écriture de cette chronique si ça n'est pas là aussi un choix de mise en scène. Allez la voir, vous passerez un bon moment..

**Guillaume
d'Azémar de Fabrègue**

Au Lavoir Moderne Parisien jusqu'au 23/02/25. Du mercredi au samedi : 19h00; dimanche : 15h00 ? Durée : 1h15. Texte : Laetitia Franchetti. Mise en scène : Laetitia Franchetti. Avec : Alexandra Bialy, Anaïs Yazit, Benoit Crou, Laetitia Franchetti, Charlotte Gouillon, Nathan Martin, Jean-Michel Péril